



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**

N° 5

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

Le 29 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Paul CARRERE
- . Mme Dominique DEGOS
- . M. Jean-Luc DELPUECH
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- . Mme Isabelle CANTEGREIL
- . Mme Martine COULOUDOU
- . Mme Christelle GUILHEMSAN
- . M. Alain CLOUTOUR

Avait donné procuration :

- . Mme Salima SENSOU à M. Jean-Luc DELPUECH

Etait excusé :

- . M. Xavier FORTINON

Etaient également présents :

- . M. Denis RICHARD, Directeur du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- . Pour le Conseil départemental :
 - . M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Le Président ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de Mme Isabelle CANTEGREIL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 qui se présente comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Inscriptions 2022</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>
Section de fonctionnement			
Dépenses	189 945,61	10 290,86	
Recettes	189 945,61	190 145,61	
<u>Excédent</u>		179 854,75	
Section d'investissement			
Dépenses	1 169 395,57	142 294,75	0,00
Recettes	1 169 395,57	59 330,19	0,00
<u>Déficit</u>		- 82 964,56	0,00
Résultat global			
<u>Excédent</u>		96 890,19	

La Présidente de Séance,

Mme Isabelle CANTEGREIL